

**Chiffre d'affaires annuel 2023**  
**Projet de rapprochement avec Terrena :**  
**désignation d'un expert indépendant**

**Avec**

- . un actionnariat familial stable depuis la création de l'entreprise en 1967,
- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . plus de 1 300 personnes,
- . sept sites de production,

**Tipiak a su développer une offre originale et qualitative sur ses deux secteurs :**

**secteur « froid » :**

- . produits traiteurs pâtisseries,
- . plats cuisinés surgelés.

**secteur « sec » :**

- . épicerie,
- . panification.

en millions d'€	2023*	2022	% Variation
<b>Secteur « Sec »</b>			
2 <sup>e</sup> Semestre	43	43,4	- 1,0 %
Cumul annuel	86,2	84,4	+ 2,1 %
<b>Secteur « Froid »</b>			
2 <sup>e</sup> Semestre	82,6	95,9	- 13,9 %
Cumul annuel	139,2	155,0	- 10,2 %
<b>Total Groupe</b>			
2 <sup>e</sup> Semestre	125,6	139,3	- 9,8 %
Cumul annuel	225,4	239,4	- 5,8 %
France	181,2	178,7	+ 1,4 %
International	44,2	60,7	- 27,2 %

(\* ) Chiffres non encore audités

Le chiffre d'affaires net consolidé 2023 s'établit à 225,4 M€, en retrait de 5,8 % par rapport à 2022. Le secteur Sec affiche une progression de ses ventes de 2,1 %. Le chiffre d'affaires est en baisse de 10,2 % dans le secteur Froid. Les ventes en volume (tonnes) sont en recul de 9 % (dont - 6,7 % dans le secteur Sec et - 13,9 % dans le secteur Froid).

Le chiffre d'affaires à marque Tipiak (tous circuits) affiche une baisse de 8,4 % par rapport à 2022. Dans un environnement difficile, les ventes à marque en France progressent de 1,4 % et Tipiak maintient ses parts de marché sur ses segments stratégiques. Les ventes à l'International ont enregistré un recul significatif (- 27,2 %) lié essentiellement à la perte d'une part importante de l'activité réalisée avec un client majeur du groupe.

**Approche des résultats 2023**

En France, le niveau d'inflation élevé a pesé sur la consommation alimentaire et la demande des clients tout au long de l'année 2023.

Tipiak a également enregistré un fort recul des ventes de produits traiteur du secteur Froid à l'International, impactant de façon significative les résultats économiques.

Dans ce contexte, et comme annoncé dans le communiqué du 30 Novembre 2023, le groupe prévoit une dégradation de l'excédent brut d'exploitation qui devrait être proche de 12 M€ pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration se réunira le 21 mars 2024 pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Perspectives 2024**

Le groupe Tipiak déploiera sa politique de renforcement des parts de marché sur ses segments stratégiques, de soutien à la croissance de l'activité grâce à ses dépenses promotionnelles et publicitaires, à l'innovation produits ciblée et à la poursuite de ses plans de conquête de marchés, d'investissements et de compétitivité.

Le Groupe envisage un retour à la croissance de son chiffre d'affaires et de ses résultats économiques en 2024.

**Calendrier :**

Dernières publications :  
 (après bourse)

le **30 novembre 2023** :  
 prévisions d'activité et de résultats 2023

les **13 et 21 décembre 2023** :  
 projet de rapprochement avec Terrena

Prochaine publication :  
 (après bourse)

le **21 mars 2024** :  
 publication des résultats annuels 2023

*Tipiak, tout est dans la recette*

Ces perspectives restent conditionnées par le niveau de la consommation en France et à l'International, par l'évolution des prix de vente aux clients, des prix d'achat des matières premières et du contexte géopolitique.

### **Rapprochement avec Terrena : désignation d'un expert indépendant**

Dans le prolongement de l'annonce de l'acquisition par la société Terrena d'un bloc de contrôle représentant environ 77,53 % du capital de la société Tipiak, sous condition de l'autorisation préalable de l'Autorité de la concurrence, suivi, en cas de réalisation, du dépôt par Terrena d'une offre publique d'achat simplifiée obligatoire (« OPAS »), il est rappelé que Terrena a l'intention, en cas d'atteinte du seuil légal à l'issue de l'OPAS, de mettre en œuvre un retrait obligatoire des actions Tipiak non apportées à l'OPAS conformément à la réglementation en vigueur.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de Tipiak, a procédé à la désignation du cabinet LEDOUBLE SAS, en qualité d'expert indépendant, afin d'établir un rapport portant sur les conditions financières de l'OPAS et du retrait obligatoire si ce dernier était mis en œuvre, dans les conditions visées par l'article 262-1 du Règlement général de l'AMF, par l'instruction AMF n°2006-08 et la recommandation AMF 2006-15, étant précisé en l'absence de comité ad hoc, que l'AMF n'a pas formulé d'opposition à cette nomination.

NYSE Euronext Paris -  
Compartiment C  
ISIN FR0000066482  
Reuters TIPK.PA  
Bloomberg TPK FP

**Contact Tipiak :**  
[emmanuelle.pavard@tipiak.fr](mailto:emmanuelle.pavard@tipiak.fr)

[www.tipiak.fr](http://www.tipiak.fr)

Le Conseil d'administration se réunira le moment venu, connaissance prise du rapport de l'expert indépendant, pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre qui serait déposé.

*Tipiak, tout est dans la recette*